

Le Mot du Maire

Des travaux s'achèvent, d'autres sont dans les cartons.

Concernant les travaux qui s'achèvent faisons le point :

L'immeuble du CLAE/CLSH est terminé, la rentrée scolaire 2010/2011 s'est faite dans le nouvel immeuble où les enfants et parents peuvent apprécier des installations adaptées. L'inauguration se fera prochainement, elle sera jumelée avec la crèche intercommunale (Brin de Malice). Le CLAE accueille les enfants scolarisés à BRENS de 7H30 à 19H, ce sont 80 enfants qui fréquentent régulièrement ce service le matin et le soir, quant à la période de 11h30 à 13h30, l'effectif avoisine les 200 enfants. A ce service s'ajoute le Centre de Loisirs du mercredi et des petites vacances avec 90 places disponibles dont certaines sont ouvertes aux enfants des communes de Tarn et Dadou.

L'extension du cimetière est terminée (travaux de génie civil, mur de clôture et aménagements avec jardin du souvenir, dépositoire columbarium et ossuaire).

Le chemin piétonnier qui relie le village au cimetière en desservant les lotissements de Douzil, Saint-Eugène et des Trois Chênes, protégé par des potelets a été réceptionné. Dans l'avenir, il devra relier le complexe sportif de Prat Mille.

Le Plan Local d'Urbanisme suit son cours, le 20 Juillet 2010, le Plan d'Aménagement de Développement Durable a été débattu en Conseil Municipal. Les principes ont été retenus, nous allons entrer dans leur application, la retranscription des zones urbanisables par tranches et l'écriture de la réglementation.

Le mur du Tailleur a été consolidé ; les

quatre kilomètres de fossé seront nettoyés et 130 000 euros sont consacrés à l'entretien de la voirie communale.

Concernant les dossiers à l'étude et les projets de demain :

Dans les six mois à venir, nous devons mettre en place la conformité juridique du service CLAE/CLSH et être en adéquation avec le contrôle de légalité, c'est-à-dire nous devons nous déterminer sur des solutions possibles à savoir : régie, délégation de service public ou marché public. Ce dossier est confié à un cabinet expert juridique en la matière.

Dès la rentrée les dossiers de la voie communale de Nacaze vers l'échangeur de Lagrave et la voie du Pont de Lauder seront débattus.

La réhabilitation du Foyer Rural et ses annexes doit faire l'objet d'une étude pour une réalisation par tranches. Des subventions pour accès handicapés sont attribuées, d'autres sont en cours.

La Construction d'un immeuble pour l'ADMR; le dossier doit être finalisé et les démarches pour une acquisition du terrain entreprises.

La traverse du village, ce dossier est en cours d'étude avec la CAUE et doit faire partie des actions d'accompagnement dans le cadre d'une mise en place d'une Opération Programmée de l'Habitat avec Tarn et Dadou, le Conseil Général doit prendre à sa charge la réfection de la chaussée.

Voilà la feuille de route pour ces prochains mois, tous ces travaux doivent être réalisés en respectant la pression fiscale de nos citoyens.

Michel TERRAL, Maire de Brens

Communiqué du Conseil Municipal

La boulangerie au service de la connaissance.

Monsieur Dany Legrand a tenu parole. Chaque mercredi matin 4 enfants de 6 à 12 ans peuvent apprendre à fabriquer des petites viennoiseries. Il suffit de s'inscrire sur place en venant acheter son pain ou téléphoner au 05.63.41.73.82. Les blouses et évidemment le matériel sont fournis. Chaque candidat vient avec sa plaquette de 250g de beurre. Le lendemain matin chacun peut venir récupérer son travail bien cuit. Quelle bonne initiative. Peut-être quelques vocations pourront ainsi naître.



Rentrée scolaire 2010-2011

Les enfants de Brens ont repris le chemin de l'école le 02/09/10.

Pour certains, heureux de retrouver leurs camarades et leurs maîtres et pour d'autres c'était leur première rentrée.

Cette année nous avons 262 élèves scolarisés de la petite section maternelle au cours moyen 2^{ème} année.

En ce qui concerne les élèves du cours moyen à partir du mois d'octobre ils seront équipés d'ordinateurs et d'un tableau numérique afin de les initier à l'informatique avant le secondaire.

Le restaurant scolaire a retrouvé ses fourneaux et va continuer à préparer de bons petits plats équilibrés pour les 200 enfants inscrits.

Le Centre de Loisirs aussi a fait sa rentrée dans le nouveau bâtiment comme il avait été prévu par la Municipalité.

**Michel Terral, Maire de Brens,
Le Conseil Municipal**

ont le plaisir de vous convier à l'**Inauguration**
du nouveau bâtiment C.L.A.E./C.L.S.H.
ainsi qu'à l'**Inauguration** de la crèche "Brin de Malice".

**Judi 7 octobre 2010 à 16h30,
Groupe Scolaire, Route de Lagrave**



Directeur de la Publication : Michel TERRAL, Maire
Directeur de Rédaction : Daniel MOSTARDI
Composition, impression, façonnage :
Imprimerie NOVA-PRINT - Route de Pendariès - BRENS
Dépôt légal : n°449
Edité à 1000 exemplaires



Conseil Juridique

L'assurance scolaire : obligatoire ou facultative ?

Si par principe, la souscription d'une assurance scolaire n'est pas imposée lorsque la participation à une activité scolaire s'inscrit dans l'emploi du temps correspondant aux enseignements obligatoires, elle est exigée en revanche par les activités facultatives organisées par l'école ou l'établissement : visites, séjours linguistiques, classes de découverte...

Mal connu, l'objet de cette assurance est en réalité de garantir les dommages causés ou subis par les enfants scolarisés. Elle comporte en effet une garantie responsabilité civile (dommages causés), et une garantie accident corporel (dommages subis). Elle propose également très souvent des garanties complémentaires pouvant couvrir les vols divers comme celui du cartable, le racket, l'assistance enfant malade qui permet à l'enfant malade de poursuivre sa scolarité à son domicile...

Les parents peuvent souscrire librement une assurance scolaire auprès de l'assureur de leur choix ou préférer adhérer à un contrat groupe proposé par une association de parents d'élèves ou par un établissement d'enseignement privé. Attention cependant de ne pas avoir auparavant souscrit dans d'autres contrats d'assurances, à la garantie responsabilité civile et à la garantie individuelle accident. En effet, la garantie responsabilité civile de l'assurance

"multirisques habitation" a le même objet que la garantie responsabilité civile de l'assurance scolaire. Certains contrats personnels (individuelle accidents, garantie des accidents de la vie (GAV)) peuvent, par ailleurs, garantir aussi les accidents corporels subis par l'enfant. Renseignez-vous donc auprès de votre assureur sur vos contrats d'assurance en cours avant de souscrire un contrat spécifique "assurance scolaire".

Précisons enfin qu'en cas de changement d'école ou d'établissement, que ce soit dans un autre département ou le même, il faut impérativement avertir son assureur.

Les nouvelles "zones de contrôles radars fréquents" sont entrées en vigueur le 3 août 2010, avec l'installation des premiers nouveaux panneaux annonçant les contrôles de vitesse. Ils permettent de signaler aux usagers de la route qu'ils pénètrent dans une zone de "contrôles radars fréquents" fixes et mobiles. Progressivement, ces panneaux remplaceront ceux signalant les radars fixes, qui sont placés à environ 400 mètres de ceux-ci. Le nouveau panneau "pour votre sécurité, contrôles radars fréquents" sera implanté à une distance variable de 1 à 2 kilomètres en amont du premier dispositif de contrôle.



Information Personnes Agées

Le Département a décidé de favoriser le développement de la mission "Information et coordination gérontologique" auparavant exercée par 4 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC). Cette mission est donc rattachée depuis le 01/10/2009 aux services du Conseil Général et cette nouvelle organisation permet aujourd'hui de couvrir l'ensemble du territoire tarnais. Désormais, pour toute question sur le quotidien des personnes âgées (questions relatives aux services d'aide à domicile, aménagement de l'habitat, chèques emploi services universels, l'APA...), vous pouvez contacter le numéro vert départemental "Informations Personnes Agées", (appel gratuit depuis un poste fixe) au :

08 05 60 81 81.

Par ailleurs, la Direction de la Solidarité, à laquelle est rattachée cette nouvelle mission, est représentée localement par 12 Maisons du Conseil Général, réparties sur tout le territoire Départemental. Aussi, si

vous souhaitez vous déplacer, vous pouvez vous rendre à la Maison du Conseil Général de votre secteur, des agents vous recevront et vous renseigneront à l'adresse suivante : Maison Du Conseil Général de Gaillac 10/12 rue Gaubil 81600 Gaillac. Pour des informations plus spécifiques, vous pourrez également rencontrer dans ces locaux, un évaluateur de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou un coordinateur CLIC du Service Médico-social Personnes Agées qui y assurent une permanence hebdomadaire. Dans certains cas, une visite à domicile peut être réalisée.

De plus, sur demande, vous pouvez venir consulter la documentation sur les services et structures dédiées aux personnes âgées que les coordinateurs CLIC mettent à disposition. Pour prendre rendez-vous, contactez le : **05 63 34 01 34**

Enfin, pensez à consulter le site internet du Conseil Général qui vous permet de télécharger ou de consulter un dossier APA en ligne (www.tarn.fr).

Libération du Camp de Brens en 1944

Sous la houlette de M. Gineste, ce **dimanche 22 août**, nous nous retrouvons tous devant la stèle pour fêter la libération du **Camp de Brens**. Un hommage est rendu ici tous les ans aux 1150 femmes qui ont été internées dans ce Camp entre Février 1942 et Juin 1944.

Ces femmes venaient d'horizons très différents, juives françaises et allemandes, espagnoles, femmes de "mauvaises vies", délinquantes et évidemment résistantes etc... En 1942 ce camp était en zone libre et donc sous mandat du gouvernement de Vichy. Tous ces internements administratifs étaient effectués sans jugement sur ordre du Ministère de l'Intérieur.

Mme Marie Angèle Bettini, arrêtée en 1940 à Toulouse puis envoyée au Camp de Rieucros, puis de Brens en 1942 sans que jamais le motif de son arrestation ne lui ait été notifié, préside l'association "Pour Perpétuer le Souvenir des Camps de Brens et de Rieucros". Nous saluons sa présence aujourd'hui dans ce lieu de mémoire.

M. De Chanterac membre actif de cette association nous fit vibrer tout le long de son intervention.

M. le Maire de Brens Michel Terral nous rappela que le 12 mars 2006, le Conseil Municipal et 14 Associations ont baptisé la route longeant le Camp de Brens "Route Dora Schaul" du nom d'une des internées, Mme Dora Schaul, juive et allemande, qui y séjourna pendant 999 jours. M. le maire rappelle le souhait que ce site devienne un lieu de souvenir en récupérant certains baraquements.

Pour cela nous devons mener un combat collectif. Rappelons que ce camp est le dernier encore debout sur le territoire français. Celles et ceux qui se sont battus pour que les libertés vivent dans notre pays, se sont aussi battus pour que la fraternité puisse s'inscrire de manière indélébile dans la vie des uns et des autres. La Fraternité est une flamme qui chaque jour doit être ranimée sous peine de s'éteindre.

Un dépôt de gerbes suivi de la sonnerie aux morts et de la Marseillaise terminaient cette émouvante manifestation.





Rappel Réglementation

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie sont des animaux dont l'homme a la garde notamment dans son foyer, pour son agrément et qui ne sont pas détenus principalement à des fins économiques.

La vente d'animaux réunit à la fois la cession à titre onéreux et la cession à titre gratuit. Il est interdit de vendre des chiens et des chats de moins de 8 semaines. Toute vente d'animaux doit s'accompagner des documents suivants : le certificat de naissance ou pedigree pour les chiens ou chats de race, l'identification par tatouage ou puce de l'animal (obligatoire pour tous les chiens âgés de plus de 4 mois et nés après le 6/1/99), la vaccination et le certificat sanitaire.

L'attestation de vente ou le contrat doivent mentionner les noms et adresses du vendeur et de l'acquéreur, l'identité complète de l'animal (nom, sexe, date de naissance, identification), la date de vente et de livraison, le prix, le nom du vétérinaire. Le contrat précise les garanties éventuelles sur lesquelles s'engage l'éleveur. Lors de la vente d'animaux, si ces derniers sont atteints ou soupçonnés d'une maladie contagieuse (art L 213-2 du code rural) la vente sera nulle de droit. Les maladies contagieuses sont pour l'espèce canine la maladie de Carré, l'hépatite contagieuse (maladie de Rubarth), la parvovirose canine, la

dysplasie coxofémorale (concerne tous les animaux vendus avant l'âge d'un an), l'ectopie testiculaire (pour les animaux âgés de plus de 6 mois), l'atrophie rétinienne, la leucopénie infectieuse, et pour l'espèce féline, la péritonite infectieuse féline, l'infection par le virus leucémogène félin, l'infection par le virus de l'immuno-dépression.

La cession à titre gratuit ou onéreux des chiens, des chats, et d'autres animaux de compagnie est interdite dans les manifestations commerciales telles que foires, marchés, brocantes, salons, expositions ... dès lors qu'elles ne sont pas spécifiquement consacrées aux animaux. Cette mesure vise à empêcher la vente d'animaux dans des lieux et dans des conditions qui n'assurent pas le respect des prescriptions sanitaires.

L'élevage et la garde d'animaux

La loi définit deux activités liées aux animaux, le refuge et l'élevage de chiens et de chats. Le refuge est un établissement à but non lucratif, géré par une fondation ou une association de protection des animaux désignée à cet effet par le préfet, accueillant et prenant en charge des animaux provenant d'une fourrière ou donnés par leur propriétaire. L'élevage de chiens et de chats consiste à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées d'animaux par an. Il est soumis à la déclaration à

l'autorité administrative, le préfet et à la conformité des installations aux règles sanitaires et de protection animale.

Voyages et déplacements d'animaux

Un règlement européen harmonise les règles applicables aux déplacements d'animaux domestiques pour permettre aux citoyens de l'UE de circuler plus facilement au sein de l'Union en compagnie de leurs chiens ou de leurs chats.

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent-ils souscrire une assurance spécifique ?

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages matériels et corporels que l'animal pourrait causer à un tiers, que cet animal soit sous sa garde, ou échappé ou égaré.

La notion de tiers peut s'entendre soit par rapport au contrat d'assurance, soit par rapport à l'assuré. Il n'y a pas de texte législatif ou réglementaire qui en donne une définition. Il faut donc se reporter à la définition du contrat d'assurance qui, en pratique, va répertorier les personnes qui ont la qualité de tiers. Le propriétaire de l'animal domestique peut souscrire un contrat d'assurance de responsabilité civile pour couvrir ces risques (généralement, il le fait dans le cadre de son contrat d'assurance multirisque habitation).

Forum des Associations

Le 23 juin dernier s'est déroulé le premier forum des associations de Brens. Cette manifestation était organisée par les stagiaires en formation BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport) de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales de Brens.

Ces "apprentis" animateurs avaient la lourde tâche d'organiser une manifestation destinée à promouvoir le territoire, sachant que cette organisation faisait partie de leur formation.

Une dizaine d'associations brensoles se sont donc retrouvées le mercredi 23 juin dans la salle socio culturelle pour présenter leurs activités. Films, photos, chants et activités pour les enfants ont rythmé cette journée conviviale. Au fil de l'après-midi les visiteurs pouvaient s'exercer au golf miniature, au chamboule-tout ou découvrir les senteurs proposées par Nature et Progrès.

Nous noterons parmi nos visiteurs, Monsieur Terral, Maire de Brens, de nombreux Elus locaux et également Simon

Biköi, directeur de la F.R.M.F.R. et Emanuel Cléro, directeur technique.

Cette journée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié au cours duquel Gérard Blocher remis symboliquement une affiche de la manifestation à Daniel Mostardi en souhaitant au nom de tous les stagiaires de M.F.R que cette manifestation puisse se pérenniser.

Les stagiaires de M.F.R. tiennent à remercier M. Terral, Maire de Brens, M. Pascal Neels, Président de Tarn et Dadou, M. Louis Fabre, M. Daniel Mostardi et les employés communaux pour leur soutien dans l'organisation de cette manifestation.

Ont participé : Sauvex, garde du Patrimoine Brensol (projection vidéo), Rives et Vieux Quartiers

de Brens (animation musicale), Brens Olympique (projection d'un match), Aînés de Brens (jeux de cartes), MFR Ouiam (chant, rap/hiphop), MFR Ethel (initiation au step), MFR Elisabeth (jeu du chamboule-tout); MFR Jessica (maquillage pour enfants), MFR Christophe (initiation au mini-golf).





La gazette de M. Roche : Bal maudit à Peyrole

Une "distraction" de l'été 1944 qui ne fut pas goûtée par tous.

Brens comme tous les villages avait une jeunesse qui se "languissait" de ne pouvoir se distraire selon les coutumes en usage. En effet les lois du gouvernement de Vichy, en particulier après le débarquement des troupes alliées le 6 juin 1944, interdisaient les rassemblements qui pouvaient être propices à des manifestations quelles qu'elles soient et les bals qui n'étaient pas organisés par les autorités n'étaient pas autorisés, de surcroît le couvre-feu qui était en vigueur n'arrangeait rien.

A ces interdictions officielles pouvait s'ajouter le mécontentement des maquis environnants qui ne voyaient pas d'un bon œil une partie de leurs concitoyens s'amuser alors qu'eux avaient sacrifié leur confort, abandonné leur famille, pour ne pas répondre aux lois du S.T.O. allemand et aussi s'opposer par les armes à l'occupant. Mais allez interdire à des jeunes gens vigoureux et pleins de sève de ne pas dépenser leur énergie, en particulier dans des bals.

Un bal, disons clandestin régional (comme il y en eut bien d'autres) était donc prévu un certain dimanche après-midi et le bouche à oreille ayant fonctionné à merveille, jeunes garçons et filles venus qui à bicyclette, qui à pied de Montans, Brens, Loupiac, Lagrave et bien d'autres communes environnantes étaient là pour se distraire et passer un bon après-midi à Peyrolle où ils étaient attendus.

L'organisateur n'en était pas à son coup d'essai, installé avec sa femme depuis environ deux années dans une ferme isolée de cette commune, le couple avait déjà une petite dizaine de bals à son actif. Le musicien, un accordéoniste local lui aussi un habitué et les participants étaient regroupés dans la grange attenante à la ferme.

L'affaire semblait donc bien organisée, le temps était magnifique la fête battait son plein, quand tout à coup la porte de la grange fut ouverte violemment et les danseurs purent apercevoir quelques intrus, cagoulés, armés de mitraillettes qui leur firent comprendre sans beaucoup de courtoisie que l'heure de l'amusement était passée et qu'un pays occupé et pratiquement en guerre n'autorisait pas ces festivités. Tout le monde tenu en respect par des hommes armés, les bicyclettes furent "embarquées" dans la camionnette qui les avaient amenés, sauf quelques-unes cassées sur place, les garçons durent en outre retirer leurs chaussures, ceux qui avaient des vestes, tricotés les ôter, le tout suivit dans la camionnette et destinés aux maquisards qui en manquaient. Il faut se souvenir qu'à l'époque, chaussures ainsi que pneus de vélos contingentés étaient difficiles à se procurer. Les maquisards qui n'avaient pas

été invités se retirèrent satisfaits de leur butin qui était le bienvenu. Emportant de surcroît l'instrument du malheureux accordéoniste.

Quelques jeunes qui avaient laissé leurs vélos près d'une ferme voisine les récupérèrent sans problème, et furent un temps accusés d'avoir été informés de l'opération préparée. Il n'en était rien, ils avaient préféré faire un bout de chemin à pied par goût ou commodité.

La fête se termina ainsi et tout le monde bien tristement de rentrer chez soi à pieds, sans chaussures, hormis les filles à qui on avait laissé les chaussures (le maquis qui n'en avait que faire su se montrer courtois).

Les chaussures ainsi que vêtements trouvèrent preneurs et ne furent jamais restitués, par contre certains vélos, probablement jugés trop abîmés ou inadaptés pour l'usage qui leur était destiné avaient été jetés dans le Tarn à la hauteur de la chaussée du Moulin de la Bourliè, commune de Brens, et purent avoir été repérés être récupérés rapidement mais malheureusement sans leurs pneus, accessoires rares à l'époque. Cette précision concernant le lieu d'abandon du butin laissa penser que certains de ceux qui avaient participé à l'opération connaissaient les lieux et étaient de Brens et de Montans.

Certains de ceux-ci furent d'ailleurs reconnus malgré les cagoules qu'ils avaient revêtues et ce fut l'origine de rancœurs qui ne s'effacèrent pas avec le temps.

C'est le chef d'un maquis de Montans aux environs de Gaillac qui fut à l'origine de cette initiative qui, si elle ne fut pas goûtée par les victimes, fut en outre vigoureusement condamnée par le colonel Vendôme chef des maquis locaux qui n'apprécia pas que l'on outrepassa ses ordres, qui étaient de ne s'en prendre à aucun titre à la population civile et admonesta sérieusement le responsable de l'opération (confidences de madame Renée Mège).

L'organisateur de ces festivités fut un jour appréhendé par les maquisards alors qu'il participait aux battages dans les environs de sa ferme. Emmené par ses ravisseurs il put rentrer chez lui quelque temps après. Que lui a-t-on dit ? Rien ne filtra de l'interrogatoire auquel il fut soumis.

C'est quelques semaines après cet épisode que Brens fut occupée deux à trois semaines par une compagnie allemande qui quitta le village vers le 15 août.

La ferme existe toujours, mais le lieu a subi tant de transformations et d'améliorations qu'aucune reproduction photographique ne peut donner une idée réaliste sur les bâtiments tels qu'ils étaient à cette époque. Seul le paysage environnant est resté immuable.

Histoire dans l'histoire :

Deux amis "brensols" avaient décidé de se rendre ensemble à cette réjouissante animation, mais la veille du dimanche un des deux complices très proche des maquisards prévenu à la dernière minute de l'expédition projetée dit à son ami qu'un empêchement imprévu ne lui permettrait pas de l'accompagner, ce qui fit que l'autre se rendit seul au bal.

Ceci n'aurait pas eu de suites bien graves, si ce brensol dépouillé de ses chaussures et autres vêtements et probablement aussi de son vélo n'avait reconnu son ami parmi les agresseurs et ce malgré les précautions que ceux-ci avaient prises pour ne pas être identifiés (cagoules, etc...). Imaginez la rancœur de celui qui fut, on peut le dire, trahi par son soi-disant copain. Quarante ans après ces deux-là s'évitaient encore. Ce qui n'était pas facile dans une petite commune où de surcroît tout le monde se connaissait, et savait l'histoire.

Autre historiette : Un habitant de Brens, soi-disant très proche d'un maquis de la région, peut-être membre du commando cité ci-dessus et dont l'attitude envers la population ou un voisin, n'avait pas toujours été amicale, fut un matin étonné de ne trouver au réveil aucune de ses huit poules dans sa basse-cour et eut la surprise d'apercevoir son coq avec un petit écriteau autour du cou portant ces lignes : "je suis veuf depuis minuit!".



Le premier salon d'art contemporain à Brens, Salle des spectacles, aura lieu le : **Samedi 4 et dimanche 5 décembre 2010**

Art de Vi (association d'art plastique sur Brens) vous donne rendez-vous pour un week-end entier dédié à l'Art Contemporain dans notre village.

De nombreux artistes locaux vous présenteront leurs créations. Peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes et autres artistes seront présents et resteront à votre disposition pour partager leur passion.

Une nocturne, le samedi jusqu'à 23h, vous permettra de découvrir en famille avec vos amis chaque œuvre.

Il y aura deux sujets proposés pour cette première exposition : **"Les arbres et les nus"**. Nous vous attendons curieux et nombreux pour cette première manifestation.

Pour tous renseignements, contactez Art de Vi, Mme Spay au 06.68.85.26.17
Horaires d'exposition samedi 4 de 11h à 23h et dimanche de 11h à 18h.

L'Art appartient à chacun



La Médiathèque

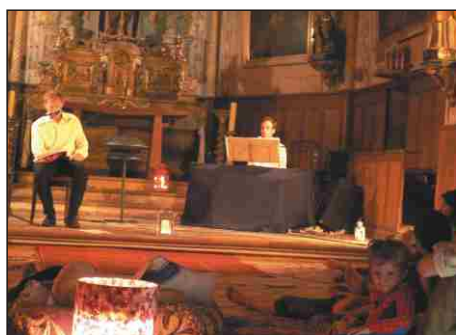
Vendredi 8 octobre 2010 à 18h à l'Espace Socio Culturel, La Médiathèque, Tarn et Dadou et la Mairie de Brens proposent une rencontre avec le cinéaste **Serge Korber**, réalisateur de nombreux films à succès. Le comédien Régis Maynard lira un certain nombre de dialogues extraits des œuvres de M. Korber. Suivra un apéritif dînatoire.

En partenariat avec la commune et l'Évêché, la Médiathèque de Brens a proposé le 3 juillet un spectacle musical et ludique **"Racines, cabaret introspectif"** à l'église de Brens. Le comédien Régis Maynard accompagné par le musicien Vincent Herbière, nous a proposé un voyage sonore et sensitif à partir de textes philosophiques et poétiques, piliers du vivre ensemble autour de deux thèmes "Amour et Fraternité". Malgré la coupe du monde de foot le public est venu nombreux pour assister à cette soirée, dans un lieu merveilleusement bien choisi, l'église de Brens.

Parole au comédien : "Cette soirée-cabaret était pour nous un pari à

plusieurs titres : amener du public dans un lieu fort (une église), entendre des textes-piliers de la littérature, de la philosophie ou de la poésie autour de thématiques plus que jamais nécessaires à se remémorer : amitié et fraternité. Le public a répondu présent et ça nous a rendu heureux. Le deuxième pari était de faire croiser ce moment avec des traditions, des habitudes venues d'horizons différents". Régis Maynard.

Paroles des spectateurs : "Une expérience originale qui m'a fortement séduit par cette lecture du roman de John Steinbeck. Merci à l'acteur et au musicien d'avoir retranscrit à merveille



toute l'émotion d'un doux rêve. Essayer d'échapper au quotidien difficile de cette crise économique des années 30". J.F. Chaussounet.

"Ce fut une soirée chargée d'émotion dans un lieu sacré. Textes et musiques retentirent sous les voûtes pour la rendre inoubliable". Rebecca Lorand.

"Spectacle très agréable et surtout tellement différent de ceux qu'on a l'habitude de voir. Une approche originale de la culture, ouverte à tous et aux autres. Merci pour ce doux moment". Catherine Trichard.

"Des extraits de textes merveilleusement articulés avec une mise en scène sobre dans un lieu empreint de force : l'église, au service d'un spectacle enraciné dans la poésie et l'émotion". M. De Chanterac.

"Accueil chaleureux. Très beau, beaucoup d'émotion, magnifique et magique dans un lieu tout à fait adapté qu'est l'église. Une réelle prestation, très rare et une harmonie magnifique entre les deux acteurs. Trop court on y aurait passer la nuit. Un de mes meilleurs moments de cet été". Catherine Estrella.

La Bouillabaisse

Ingrédients pour 4 personnes : 500 g de tomates, 4 gousses d'ail, 1 oignon, 1/2 cuil. à soupe d'huile d'olive, 40 cl de fumet de poisson, 1 bouquet garni, 1/2 pincée de piment, 2 pincées de filaments de safran, sel, poivre, 800 g de filets de poissons variés (cabillaud, dorade, merlan, lotte, rouget, etc.), 10 brins de persil.

Préparation : 15 mn

Cuisson : 30 mn

Etape 1 : Ebouillantez les tomates, rincez-les rapidement à l'eau froide et pélez-les. Otez le pédoncule et coupez la pulpe en dés. Pelez l'ail et l'oignon, hachez-les. Broyez les graines de fenouil au mortier.

Etape 2 : Mettez l'huile à chauffer dans une grande sauteuse. Faites-y revenir l'oignon, l'ail et le fenouil. Arrosez avec le fumet de poisson. Ajoutez les tomates, le bouquet garni, du piment, 50 cl d'eau, et laissez mijoter.

Etape 3 : Mettez les filaments de safran à tremper dans 4 cuil. à soupe d'eau chaude. Mélangez bien, puis versez dans la sauteuse sur le feu. Laissez cuire le tout pendant 15 mn. Salez et poivrez selon votre goût.

Etape 4 : Rincez les filets de poissons. Essuyez-les avec du papier absorbant et coupez-les en morceaux. Ajoutez-les dans la sauteuse. Couvrez et faites cuire à feu vif 5 mn (pas plus, sinon le poisson se défait).

Etape 5 : Lavez le persil, essorez-le et hachez-le finement. Mélangez-le délicatement à la soupe juste avant de servir. Présentez la bouillabaisse dans une soupière, accompagnée de croûtons frits tartinés de "rouille".

Pour gagner du temps : Employez 2 cuil. à soupe de concentré de tomates, de l'ail et de l'oignon surgelés. Pour obtenir un plat complet, ajoutez 4 pommes de terre coupées en dés à l'étape 2. Au lieu de confectionner la rouille passez au mixeur 1 tranche de pain imbibée d'eau et essorée, 2 gousses d'ail et 1 piment rouge, ajoutez 20 cl d'huile d'olive, ajoutez de l'ail pilé, du piment en poudre, 1 pointe de concentré de tomates et 1 cuil. à soupe de cognac à de la mayonnaise toute prête.

Pour changer : En fin de cuisson, ajoutez dans le plat des moules décoquillées ainsi que 8 grosses crevettes.

Bon appétit !!! Sandrine

Urgence

*Terre de nos ancêtres
Terre de nos enfants
Terre partagée
Terre de vie
Sursis*

*Couche d'ozone trouée
Nitrates surdosés
Marées noires additionnées
Le dollar
Est roi*

*Arbres moribonds
Pollution
Eau réchauffée
Radioactivité
Air vicié
Toxicité*

*Pour l'aube qui t'appelle
Lève toi Pour le chant
des oiseaux Lève toi Pour la
brise légère Lève toi*

*Pour la vie
Contre l'argent
Parie*

Alain Soriano



Spectacle à Brens

Samedi 28 août 2010 à 21h, soirée exceptionnelle à l'Espace Socio Culturel de Brens dans une salle magnifiquement décorée.

Joël le Noël anima ce spectacle plein de charme et haut en couleurs sonores et visuels grâce également au somptueux spectacle de la troupe Troïka dirigée par M. Birioukof. Succès garanti par les applaudissements nourris qui saluèrent les trois passages des candidates, le premier en tenue de ville, le second en maillot de bain et le troisième en tenue d'une maison de couture. Ovation pour la troupe Troïka.



Onze candidates à l'élection de Miss Albigeois Midi-Pyrénées, qui a eu lieu le 18 septembre à Lisle-sur-Tarn, étaient présentes. Mme Lherm Déléguée du Comité Miss Mme de Fontenay nous a présentés ces candidates accompagnées de Lise Lombard et de Laura Fesquel, toutes deux dauphines lors de précédentes élections de la région.

M. le Maire de Brens a conclu vers minuit ce magnifique spectacle par les remerciements d'usage.

Les onze candidates présentes étaient : Jennifer Grousset de Gaillac, Davina Caruana de Colomiers, Emile Vaissières de St Paul Cap de Joux, Aline Modena de Toulouse, Annabelle Mermoud d'Albi, Florie Bousquié de St Alban, Alessia Trouan de Puygouzon, Lisa Cambus de Le Fauga, Audrey Verdier de St-Jory, Louise Dangy de Toulouse, Kyria Marietti de Colomiers, Julie Desesquelles de Fonteuilles et Julie Dos Santos de Parisot.



Comité d'Animation Brensol

La fête des vendanges millésime 2010 a été un très bon cru. En effet, de très nombreuses personnes ont dès le vendredi soir envahi la place du lavoir pour déguster entre autres les fameux haricots de Paulette, dont la réputation n'est plus à faire !

Toujours aussi nombreux, ils ont foulé la piste de danse accompagnés de David Firmin.



Le temps de se reposer un peu et voilà nos fans de la danse qui se sont essayés à la Country au cours de l'après-midi du samedi.

Le soir la Municipalité et le Comité d'Animation se sont unis pour nous offrir une soirée de charme dans un décor de rêve où les prétendantes au titre de Miss Albigeois Midi-Pyrénées ont défilé aux sons russes de l'ensemble TROÏKA.

Dans un même temps les 2 enchanteurs et leurs danseuses ont mis le feu sur la place du village avec leurs tubes des années 60 et leur magnifique spectacle.



Tout le dimanche, les chineurs ont arpenté le village à la recherche de quelques objets précieux... avant de finir la journée sur un dernier tour de danse en attendant le tirage de la tombola qui offrait en 1^{er} prix une semaine de location vers une destination au choix ! Le grand gagnant est le N° 202, N° 165 un micro-ondes, N° 566 un cuit vapeur, N°75 une plancha, N°886 un panier garni, N° 413 un panier garni, N° 548 un lot de 3 bouteilles, N° 1324 un lot de 3 bouteilles, N° 110 un lot de 3 bouteilles.

